

# CA Oblig Euro (Mars 2024)

**Titre de créance d'une maturité de 5 ans présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit, offrant un rendement minimum à l'échéance\***



**Éligibilité** : Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire ("PERI CTO") et assurance vie.

**Durée de l'investissement conseillée** : 5 ans.

**Le produit est émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur", véhicule d'émission dédié de droit français) et Crédit Agricole SA ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur, au titre de CA Oblig Euro (Mars 2024). Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.**

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'au 13 juin 2029 (la "Date d'Échéance"). En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable à priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Le Capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

\* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription (du 12 mars 2024 au 3 juin 2024 sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Émetteur) et conservant CA Oblig Euro (Mars 2024) jusqu'à la Date d'Échéance.

**Communication à caractère promotionnel : veuillez vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

- CA Oblig Euro (Mars 2024) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Émissions ("l'Émetteur").
- **Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance le remboursement aux investisseurs de CA Oblig Euro (Mars 2024) tel que décrit dans la "Description de la formule" en page 6.**
- Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la Valeur Nominale Indiquée des Titres. Le remboursement de CA Oblig Euro (Mars 2024) mentionné dans ce document est valable jusqu'à l'échéance du 13 juin 2029 (la "Date d'Échéance"), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 12 mars 2024 et le 3 juin 2024 et est calculé sur la base de la valeur nominale de CA Oblig Euro (Mars 2024), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir du 13 juin 2024 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales, et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- L'Émetteur (Amundi Finance Émissions), l'Agent de Calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Mars 2024) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro Stoxx 50®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50® est un indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

CA Oblig Euro (Mars 2024) vous permet de bénéficier d'un capital garanti<sup>(1)</sup> à l'échéance des 5 ans avec un gain fixe<sup>(1)</sup> acté annuellement assorti d'un gain bonus<sup>(1)</sup> potentiel acté annuellement.

Le gain bonus de CA Oblig Euro (Mars 2024), acté annuellement, dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® et pourra être nul si la Performance de l'Indice, constatée chaque année, n'est pas supérieure ou égale à +5 % par rapport à sa Valeur Initiale.

En souscrivant à CA Oblig Euro (Mars 2024), l'investisseur accepte de plafonner ses gains bonus à un montant prédéterminé conditionné pouvant ainsi être nul, en contrepartie d'une garantie du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance et d'un gain fixe<sup>(1)</sup> prédéterminé acté annuellement. Les gains bonus étant conditionnés peuvent être nuls.

Les gains sont calculés annuellement et seront versés à la Date d'Échéance.

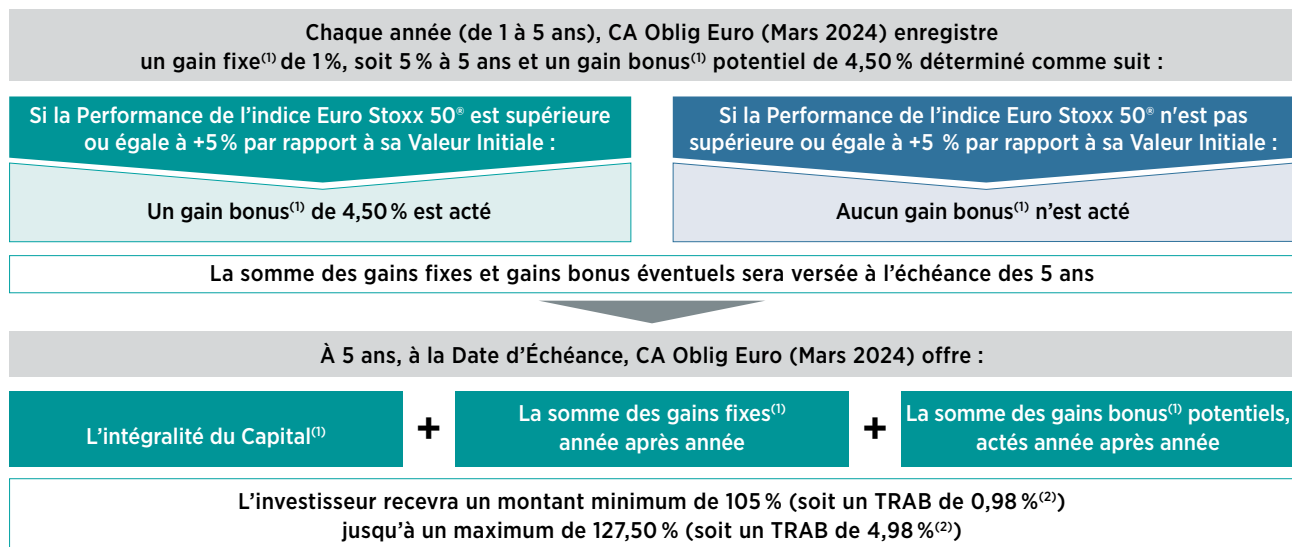
## Remboursement de l'intégralité du Capital à la Date d'Échéance

Quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> à la Date d'Échéance (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.), même en cas de forte baisse de l'Indice.

En cas de revente avant la Date d'Échéance, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup>.

## Comment fonctionne CA Oblig Euro (Mars 2024) ?

CA Oblig Euro (Mars 2024) est un placement d'une durée de 5 ans avec un remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré de gains fixes<sup>(1)</sup> et de gains bonus<sup>(1)</sup> potentiels, si vous conservez le Titre jusqu'à la Date d'Échéance.



### BON À SAVOIR

La performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est calculée tous les ans. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 juin 2024, 18 juin 2024 et 19 juin 2024. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 6.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

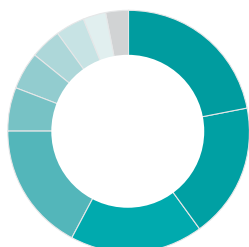
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 13 juin 2024 à la Date d'Échéance.

# L'indice Euro Stoxx 50® en détail

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'**Euro Stoxx 50® regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro**. Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une **diversification géographique et sectorielle** : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

## Une diversification sectorielle des entreprises au 20 février 2024

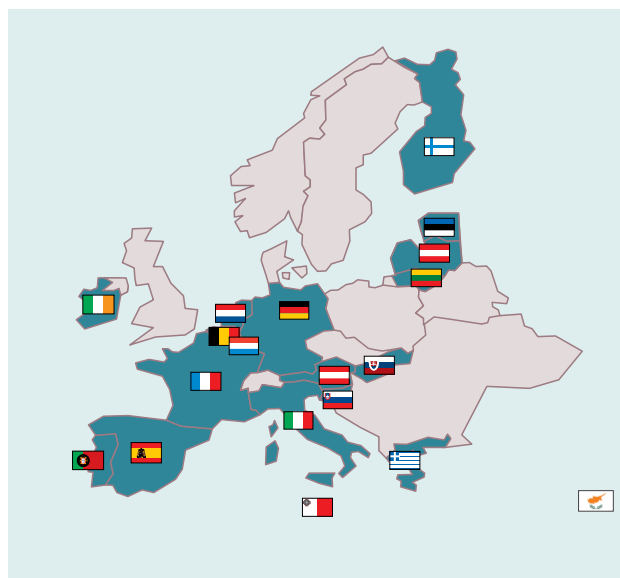


- Consommation cyclique : 22 %
- Finance : 18 %
- Technologies : 18 %
- Industries : 17 %
- Santé : 6 %
- Énergie : 5 %
- Consommation non cyclique : 4 %
- Matériaux de base : 4 %
- Services aux collectivités : 3 %
- Télécommunications : 3 %

### Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. ASML Holding	Pays-Bas	6. Schneider Electric	France
2. LVMH	France	7. L'Oréal	France
3. SAP	Allemagne	8. Allianz	Allemagne
4. TotalEnergies	France	9. Sanofi	France
5. Siemens	Allemagne	10. Air Liquide	France

Source : [www.qontigo.com](http://www.qontigo.com) - Données au 20 février 2024.



► Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50® : [www.qontigo.com](http://www.qontigo.com) (Symbole : SX5E)

### Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50®

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit CA Oblig Euro (Mars 2024).

## Avantages et inconvénients de CA Oblig Euro (Mars 2024)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 12 mars 2024 au 3 juin 2024

### AVANTAGES

- À l'échéance des 5 ans, CA Oblig Euro (Mars 2024) est remboursé de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré :
  - de la somme des gains fixes<sup>(2)</sup> de 1% par année, soit 5% à 5 ans, soit un TRAB de 0,98% et
  - des gains bonus<sup>(2)</sup> potentiels, actés de 4,50% année après année si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est supérieure ou égale à +5% par rapport à sa Valeur Initiale,

dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 12 mars 2024 au 3 juin 2024) et a conservé son placement pendant 5 ans (jusqu'à la Date d'Échéance du 13 juin 2029), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

### INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en Capital :
  - En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
  - Il existe un risque de perte en capital même à l'échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- La durée du placement est de 5 ans. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.
- Pour percevoir l'intégralité des gains bonus, la Performance de l'Indice devra être chaque année supérieure ou égale à +5% par rapport à sa Valeur Initiale.
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains bonus.
- Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrige de l'inflation) du produit.

Les principaux risques de CA Oblig Euro (Mars 2024) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 7.

## Quelles sont les spécificités de CA Oblig Euro (Mars 2024), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

CA Oblig Euro (Mars 2024) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations Clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com/priips/credit-agricole](http://www.predica.com/priips/credit-agricole). La valeur de CA Oblig Euro (Mars 2024) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de CA Oblig Euro (Mars 2024).

**CA Oblig Euro (Mars 2024) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.**

**En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.**

Si vous choisissez CA Oblig Euro (Mars 2024), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 13 juin 2024, date de lancement de la formule. À cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support CA Oblig Euro (Mars 2024) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de CA Oblig Euro (Mars 2024), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. À partir du 17 juin 2024, CA Oblig Euro (Mars 2024) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de mars 2024, début de la période de souscription (soit plus de deux mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Émetteur de l'émission CA Oblig Euro (Mars 2024), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire CA Oblig Euro (Mars 2024) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

**Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation** : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Oblig Euro (Mars 2024) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Oblig Euro (Mars 2024) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Oblig Euro (Mars 2024).

**À titre d'exemple**, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés, comme suit :

Exemples	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Au 13 juin 2029, aucun gain bonus n'a été enregistré sur la période.	0,98%	-0,03%
Au 13 juin 2029, 1 gain bonus a été enregistré sur la période.	1,83%	0,81%
Au 13 juin 2029, 2 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	2,66%	1,63%
Au 13 juin 2029, 3 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	3,45%	2,42%
Au 13 juin 2029, 4 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	4,23%	3,19%
Au 13 juin 2029, 5 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	4,98%	3,93%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. CA Oblig Euro (Mars 2024) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 13 juin 2024 à la Date d'Échéance.

## Questions / Réponses

### Pourquoi investir sur CA Oblig Euro (Mars 2024) ?

- Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré de la somme des gains fixes et en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> aux dates de constatation annuelle, de potentiels gains bonus<sup>(1)</sup>, actés année après année.

### Puis-je revendre CA Oblig Euro (Mars 2024) avant la Date d'Échéance ?

- CA Oblig Euro (Mars 2024) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5<sup>e</sup> jour ouvré avant la Date d'Échéance.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la Date d'Échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable à priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

### Comment suivre l'évolution de CA Oblig Euro (Mars 2024) ?

- La performance finale de CA Oblig Euro (Mars 2024) ne sera connue qu'à la Date d'Échéance (le 13 juin 2029), car elle dépend des potentiels gains bonus actés d'année en année.

Toutefois, **vous pouvez suivre** la valorisation de CA Oblig Euro (Mars 2024) sur :

[www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

et l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> sur le site Internet :

[www.qontigo.com](http://www.qontigo.com) (symbole : SX5E)

**Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.**

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

## Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans CA Oblig Euro (Mars 2024) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 29 juin 2023 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°23-255 (le prospectus de base), le premier supplément en date du 6 septembre 2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-385 (le "Premier Supplément"), le deuxième supplément en date du 30 novembre 2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-502 (le "Deuxième Supplément") et le troisième supplément en date du 26 février 2024 approuvé par l'AMF sous le n°24-047 (le "Troisième Supplément"), constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 28 février 2024 (les "Conditions Définitives"). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de Amundi Finance Émissions ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)).

- le Document d'Informations Clés en date du 28 février 2024 disponible sans frais sur le site [www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie.
<b>Période de souscription</b>	Du 12 mars 2024 au 3 juin 2024. La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site <a href="http://www.amundi-finance-emissions.com">www.amundi-finance-emissions.com</a> .
<b>Code ISIN</b>	FR001400NFA1
<b>Émetteur</b>	Amundi Finance Émissions, société du groupe Amundi.
<b>Garant de la formule</b>	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance le paiement des sommes dues par l'Émetteur.
<b>Prix d'émission</b>	Les Titres seront souscrits par l'Agent Placeur au prix de 100 € à la date d'émission le 12 mars 2024.
<b>Prix de souscription</b>	100 €
<b>Date d'Échéance</b>	13 juin 2029
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	5 ans
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation.
<b>Valeur nominale</b>	100 €
<b>Cotation</b>	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris ( <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a> ) avec effet à compter du 17 juin 2024.
<b>Devise</b>	Euro
<b>Niveau de Remboursement du Capital à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup></b>	Remboursement de l'intégralité du Capital (hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.). En cours de vie du produit, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital.
<b>Sous-jacent</b>	Euro Stoxx 50 <sup>®</sup> disponible sur <a href="http://www.gontigo.com">www.gontigo.com</a> (symbole : SX5E)
<b>Description de la formule<sup>(1)</sup></b>	<p>Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 3 juin 2024, et détenant les obligations à la Date d'Échéance, l'objectif est d'acter, chaque année, pour chaque Titre détenu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un gain fixe de 1%<sup>(a)</sup>, soit 5%<sup>(a)</sup> à 5 ans.</li><li>• Un gain bonus de 4,50%<sup>(a)</sup> si la Performance de l'Indice<sup>(b)</sup> est supérieure ou égale à +5% par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice à la "Date de Constatation Annuelle de l'Indice".</li></ul> <p>Si à la "Date de Constatation Annuelle de l'Indice", la Performance de l'Indice<sup>(b)</sup> n'est pas supérieure ou égale à +5% par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice, aucun gain bonus ne sera acté.</p> <p>L'investisseur bénéficiera à 5 ans, à la Date d'Échéance, de l'intégralité du Capital majorée de la somme des gains fixes et bonus actés année après année.</p> <p>Le remboursement sera au minimum égal à 105%<sup>(a)</sup> (soit un TRAB de 0,98%<sup>(c)</sup>) et au maximum égal à 127,50%<sup>(a)</sup> (soit un TRAB de 4,98%<sup>(c)</sup>).</p> <p>(a) appliqué au Capital - (b) définie ci-après - (c) calculé entre le 13 juin 2024 et la Date d'Échéance.</p>

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

## Caractéristiques principales

### Modalités de calcul des Performances de l'Indice :

$$\text{Performance N An(s)} = (\text{Valeur N An(s)} / \text{Valeur Initiale} - 1) \times 100$$

La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 17 juin 2024, 18 juin 2024 et 19 juin 2024.

### Description de la formule<sup>(1)</sup>

Valeur de l'Indice	Date de Constatation Annuelle de l'Indice	Le gain bonus est acté si
Année 1	28 mai 2025	Performance 1 An $\geq$ 5 %
Année 2	28 mai 2026	Performance 2 Ans $\geq$ 5 %
Année 3	27 mai 2027	Performance 3 Ans $\geq$ 5 %
Année 4	26 mai 2028	Performance 4 Ans $\geq$ 5 %
Année 5	28 mai 2029	Performance 5 Ans $\geq$ 5 %

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.

### Marché secondaire

Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5<sup>e</sup> jour ouvré avant la Date d'Échéance.

### Agent de Calcul

Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts

Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'Informations Clés de CA Oblig Euro (Mars 2024) disponible sur le site [www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com).

### Coûts inclus dans l'investissement

Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1% par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'Agent de Calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Mars 2024) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

### Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de CA Oblig Euro (Mars 2024) (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

**Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).

**Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non-remboursement du Capital<sup>(1)</sup> majoré du rendement.

### Avertissement

**Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital<sup>(1)</sup>. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

**Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable à priori par rapport au Capital<sup>(1)</sup>.

**Risques relatifs aux titres indexés sur indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

**Émetteur :** Amundi Finance Émissions - société anonyme de droit français - siège social : 91-93 Boulevard Pasteur 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <https://www.amundi-finance-emissions.com>.

**Garant :** Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 158 213 973 euros - Siège social : 12 Place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex - Tél. : 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416.

**Agent Placeur :** Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 Boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601.

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. - Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 Boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <https://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro Stoxx 50® (ci-après dénommé "Indice") est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. CA Oblig Euro (Mars 2024) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Février 2024

